

SITE INTERNET

LES OUTILS DE COMPENSATION INDISPENSABLES A L'ACCESSIBILITE DU MESSAGE ORAL

Les aides auditives, indispensables pour un meilleur accès au son, ne font pas des « oreilles neuves ». Elles permettent d'exploiter au mieux les restes auditifs.

Une personne déficiente auditive reste donc malentendante avec ses aides auditives, notamment en milieu bruyant.

Pourtant, il ne s'agit pas là d'une fatalité. Lorsque les aides auditives ne sont pas suffisantes, l'accès au message peut être nettement amélioré grâce à des outils que la loi de février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rend obligatoire.

La SCOP Le Messager agit ainsi sur 3 vecteurs :

- La conduction du son jusque dans les aides auditives,
- Les flashes, vibreurs, amplificateurs de sonneries
- La transcription simultanée de la parole.

1- La conduction du son :

90% des personnes déficientes auditives, soit près de 6,3 millions de personnes sont atteintes de surdité légère ou moyenne.

Elles ont en général une bonne compréhension de la parole avec un seul interlocuteur dans un environnement calme.

En revanche, elles sont en grande difficulté de compréhension, dès qu'il y a plusieurs interlocuteurs, et dans les environnements bruyants.

Les personnes équipées d'aides auditives adaptées, avec la position T, peuvent utiliser les systèmes tels que les boucles magnétiques, ce qui leur permet un excellent accès au message oral.

Qu'est-ce qu'une boucle magnétique ?

Ce système permet aux personnes équipées d'aides auditives avec bobine d'induction magnétique, avec la position T, de recevoir le message oral de manière amplifiée, directement dans les aides auditives, ou dans un casque récepteur de boucle magnétique.

Ce système permet d'améliorer la qualité d'écoute en milieu bruyant, en gommant les sons parasites, et en amplifiant le message oral qui doit être entendu.

La personne déficiente auditive se retrouve ainsi dans les mêmes conditions que si elle était dans un environnement calme avec un interlocuteur, ce qui améliore nettement la compréhension.

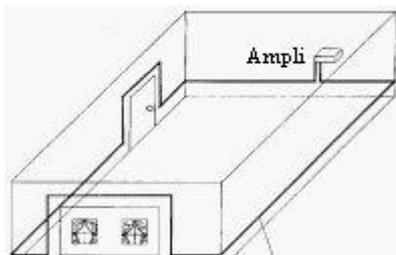
Il existe plusieurs types de boucle magnétique, qui peuvent être utilisées dans le logement (appareils hi-fi, téléphone,...), dans les accueils d'organismes, dans les salles de réunion, de conférence, dans les espaces de travail, dans les salles de classe, et de formation, dans les lieux culturels, en déambulation...

L'amplification du son permet aux personnes appareillées avec la fonction T de tirer le meilleur profit de ce que peut apporter l'appareillage couplé d'une amplification.

Les lieux équipés de boucles magnétiques présentent le logo suivant :



Logo indiquant l'accessibilité d'un lieu par boucle magnétique.



Boucle magnétique installée dans une salle de conférence, à la maison. Un câble part de l'ampli de boucle magnétique, et fait le tour de la pièce pour revenir à l'ampli, formant une boucle.

Le son transitant par l'ampli est capté directement dans les aides auditives des personnes équipées de la position T, qui se trouvent à l'intérieur de la boucle magnétique.



Boucle magnétique de guichet, pour communiquer en proximité



Emetteur, récepteur HF avec collier magnétique, pour recevoir le son de la conversation, directement dans les aides auditives en milieu bruyant : rue, restaurant, entreprise, ...



Casque récepteur de boucle magnétique pour les personnes non équipées d'aides auditives avec position T



Emetteur TV, radio, HI-FI pour recevoir le son dans les aides auditives ou le casque récepteur TV



Collier magnétique de téléphone portable pour recevoir la conversation directement dans les aides auditives.

Que dit la loi de février 2005 ?

L'usage de la boucle magnétique est rendu obligatoire dans les établissements qui reçoivent du public. Pourtant, 9 boucles magnétiques sur 10 installées ne donnent pas satisfaction, d'après les associations du BUCODES SURDIFRANCE, l'association nationale représentant les personnes déficientes auditives.

Cette absence de résultats sur un système qui est en cours de généralisation en France, puisqu'il va devenir obligatoire, contribue à ce que les personnes malentendantes n'utilisent pas la conduction sonore par induction magnétique de manière continue, et ne le demandent pas lorsqu'ils achètent des aides auditives.

En outre, la plupart des audioprothésistes ne proposent pas de faire essayer ce système lors de la vente des aides auditives.

Notre expérience acquise au cours de l'accompagnement individuel de personnes devenues sourdes, ou plutôt de personnes devenues malentendantes, nous a conduit à expérimenter de nouveaux systèmes de transmission du son, et à découvrir une solution qui est plébiscitée par ces personnes aujourd'hui.

Des aménagements sonores possibles dans toutes les situations :

- Dans les conférences, réunions, spectacles, cinéma, grâce aux boucles magnétiques.
- A la maison, au travail, grâce à des boucles magnétiques de guichet, ou des systèmes HF (ondes radios) pour se promener et communiquer en milieu bruyant (dans la rue, au restaurant, ...).
- Recevoir le son de la TV, de la radio, directement dans les aides auditives.
- Recevoir le son de la conversation téléphonique directement dans les aides auditives.

2- Les flashes, vibreurs et amplificateurs de sonneries

il existe des outils de compensation, qui permettent de savoir quand le téléphone sonne, quand quelqu'un sonne, frappe à la porte, quand le réveil se déclenche, si l'alarme incendie se déclenche, si bébé pleure,...

Ce sont des flashes et/ou des vibreurs qui transforment les signaux sonores en signaux visuels ou vibrations.

Ainsi, les personnes peuvent vivre normalement sans être obligées de laisser la porte du logement ouverte pour une visite, sans être stressées de ne pas entendre leur nourrisson, sans être stressées de ne pas se réveiller, ...



Tél amplifié + flash + utilisable avec la position T



Amplificateur de sonnerie de tél (Ring Plus) +
95 Db
+ Flash lumineux



- Indication de la sonnerie du téléphone, de la porte I, de la porte II, des cris de bébé, de l'appel de personnes, de l'alarme, du feu et de l'eau.
- Possibilité de branchement d'autres modules générateurs de signaux : module flash, module de commutation, module acoustique et coussin vibrant.



On estime qu'environ 14% de la population risque de ne pas se réveiller par un détecteur de fumée conventionnel.
Alarme sonore, visuelle (stromboscope) et reliée à un coussinet vibreur situé sous l'oreiller.
Possibilité d'utilisation avec plusieurs alarmes reliées, déclenchement par radio, ou manuel, ...



Flash porte
entrée



Réveil flash



Réveil vibrant



INTERPHONE ADAPTE

- Synthèse vocale indiquant au visiteur toutes les étapes, + transcription de la synthèse vocale.
 - Ecran digital rétro éclairé jusqu'à 2000 noms.
 - 3 leds: 1 rouge lorsque le visiteur lance l'appel, une orange lorsque la communication s'engage, 1 verte lorsque le visiteur est autorisé à entrer.
 - Bouton d'appel rétro éclairé pour appeler le gardien ou interlocuteur privilégié.
 - Marquage braille sur toutes les touches.
- Le résident répond avec son téléphone fixe ou mobile – une touche du téléphone sert à activer la porte.

3- La transcription simultanée de la parole

10% des déficients auditifs, soit près de 700 000 personnes sont atteints de surdité sévère ou profonde. Leurs restes auditifs ne sont plus suffisants pour l'accès du message oral en milieu bruyant, même avec des aides techniques.

Les personnes n'ayant pas de difficultés à émettre le message oral, mais plutôt à le recevoir, peuvent, pour contourner l'obstacle de la réception auditive, écrire tout ce qui se dit, à la vitesse à laquelle cela se dit.

Ceci pour que les personnes aient le même accès aux informations, en temps réel, et qu'elles puissent pleinement participer aux échanges.

Que dit la loi de février 2005 ?

Article 78 de la loi :

« Dans leurs relations avec les services publics, qu'ils soient gérés par l'Etat, les collectivités territoriales ou un organisme les représentant, ainsi que par des personnes privées chargées d'une mission de service public, les personnes déficientes auditives bénéficient, à leur demande, d'une traduction écrite simultanée ou visuelle de toute information orale ou sonore les concernant.

Le dispositif de communication adapté peut notamment prévoir la transcription écrite ou l'intervention d'un interprète en langue des signes française ou d'un codeur en langage parlé complété ».

Ainsi, l'ensemble des manifestations, réunions, colloques, fêtes, temps culturels, doit devenir peu à peu accessible, notamment avec la transcription des propos tenus.

Egalement, toute personne déficiente auditive qui a besoin, dans le cadre de l'adaptation de son poste de travail, de transcription pour pouvoir communiquer et mener à bien ses missions, doit pouvoir en bénéficier.

La transcription simultanée de la parole possible dans toutes les situations de la vie quotidienne :

L'équipe de la SCOP Le Messager a expérimenté la transcription avec des personnes déficientes auditives qui en ont besoin au quotidien pour communiquer.

Elle a mis au point un système qui permet de transcrire toute conversation, à la vitesse de la parole et à distance via internet, ou le réseau 3G :

- Transcription des temps de communication de la vie quotidienne, sur tablette,
- Transcription de réunions, de temps de travail, de formation, dans le cadre professionnel, sur PC Net Book.
- Transcription de colloques, de manifestations avec du public, sur grand écran.



JOËL EST MALENTENDANT.
POUR SUIVRE LA RÉUNION DE CE MATIN, IL A
FAIT APPEL A LA SCOP "LE MESSAGEUR".



1 PAUL
PAUL PARLE
DANS UN MICRO

UNE CONNEXION INTERNET
PERMET À KARINE
D'ECOUTER AU CASQUE
L'INTERVENTION DE PAUL

2 KARINE

KARINE ANALYSE CE QUI EST DIT
POUR LE REPETER OU LE REFORMULER
AU MICRO. GRACE A UN
PROGRAMME DE RECONNAISSANCE
VOCALE SES PROPOS VONT ÊTRE
TRANSCRITS INSTANTANÉMENT
SUR SON ORDINATEUR



3 JOËL

JOËL A L'ECRAN DE
KARINE AFFICHÉ SUR SON
ORDINATEUR. IL LIT EN
SIMULTANÉ CE QUE DIT
PAUL
IL PEUT SUIVRE LA RÉUNION
MALGRÉ SON HANDICAP
UNE SAUVEGARDE LUI
PERMETTRA ENSUITE DE
RELIRE LA TRANSCRIPTION.

4- Transcription et son

Cette boîte à outils de compensation permet à l'équipe du Messageur de rendre n'importe quelle situation de communication totalement accessible.

Les outils ne font pas d'accessibilité par eux-mêmes.

La SCOP Le Messageur accompagne la mise en accessibilité, en faisant un diagnostic des besoins, en mobilisant les outils de compensation adaptés à la situation, et en formant les interlocuteurs à développer les bonnes attitudes, et à bien utiliser les outils.

Les bonnes attitudes de communication de tous, alliées aux outils bien utilisés permettent aux personnes déficientes auditives de ne plus avoir de problèmes de communication, d'oublier qu'elles sont sourdes.